

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

Le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc siège en séance ordinaire, ce treizième jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq (13 janvier 2025) à 19h00, au centre communautaire, au 520, chemin Déziel à Saint-Mathieu-du-Parc. »

Sont présents à cette séance:

- Claude Mayrand, maire
- Michel Goudreault, conseiller
- Diane Rivard, conseillère
- André Bordeleau, conseiller
- Louis Tremblay, conseiller
- Claude Frigon, conseiller
- François Bruneau, conseiller

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

Assiste également à la séance: Anne-Claude Hébert-Moreau, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h 00), sous la présidence de Monsieur Claude Mayrand, maire et président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

AFFAIRES COURANTES

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.1 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

02. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025
- 2.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 – 19 h 00
- 2.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 – 19 h 40
- 2.4 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 – 19 h 00

03. CORRESPONDANCE

04. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

05. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 5.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 393 400 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2025

06. SÉCURITÉ PUBLIQUE

07. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux

08. URBANISME

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

09. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Appel d'offres public – travaux – Secteur Feuilles en aiguilles

10. ENVIRONNEMENT

10.1 Reliefs Mauriciens – Contribution financière 2024 – 2^e versement

10.2 BAPE générique sur la filière éolienne

11. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

11.1 Dépôt d'une demande au la Politique de soutien aux projets structurants et autorisation de signature

11.2 Contribution financière 2025 – La petite Place des Arts

12. AUTRES SUJETS

13. PRÉSENCE À LA SÉANCE

14. MENTION DES ÉLUS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

AFFAIRES COURANTES

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

2025-01-226

Il est **proposé** par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 en **laissant le point « Autres sujets » ouvert**.

ADOPTÉE

02. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2025 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2025-01-227

À ces causes, il est proposé par Diane Rivard, conseillère, et résolu à la majorité des conseillers présents (6), que le procès-verbal de la séance ordinaire soit, et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 – 19 h 00

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 - 19 h 00 - a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l’avoir reçu et lu;

2025-01-228

À ces causes, il est proposé par Michel Goudreault, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents (6), que le procès-verbal de la séance extraordinaire soit, et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

**2.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire
du 9 décembre 2024 – 19 h 40**

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 - 19 h 40 - a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, conformément à l’article 148 du Code municipal du Québec;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l’avoir reçu et lu;

2025-01-229

À ces causes, il est proposé par Claude Frigon, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents (6), que le procès-verbal de la séance extraordinaire soit, et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

**2.4 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire
du 11 décembre 2024 – 19 h 00**

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, conformément à l’article 148 du Code municipal du Québec;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l’avoir reçu et lu;

2025-01-230

À ces causes, il est proposé par Diane Rivard, conseillère, et résolu à l’unanimité des conseillers présents (6), que le procès-verbal de la séance extraordinaire soit, et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

03. CORRESPONDANCE

01. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1.1 Ministère des Transports et de la Mobilité durable: Programme d'aide
à la voirie locale - réponse appel de projets du volet Redressement

1.2 Ministère des Transports et de la Mobilité durable: Programme d'aide
à la voirie locale - Appel de projets du volet Redressement - Réponse
courriel

02. GOUVERNEMENT DU CANADA

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

03. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC DE MASKINONGÉ) et/ou MUNICIPALITÉS

3.1 Municipalité de Maskinongé: BAPE générique sur la filière éolienne

04. CONVOCATION / INVITATION

05. DEMANDE DE SOUTIEN - AIDE FINANCIÈRE

06. LETTRE CITOYENNE

07. AUTRES

7.1 Mouvement Santé mentale Québec: Proclamation de la journée internationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2025

7.2 Hydro-Québec: infolettre

04. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC			
LISTE DES DÉBOURSÉS			
NO PRÉLÈVEMENT	NOM DU FOURNISSEUR		MONTANT
503688	Bell - Bibliothèque		76.29 \$
503689	Bell - Écocentre		77.59 \$
503690	Bell - Ligne mesures d'urgence - c.c.		101.74 \$
503691	Bell - Bureau municipal		76.29 \$
503692	Bell - Centre communautaire		82.04 \$
503693	Cooptel - Internet, Téléphonie_1890, ch. Principal		138.45 \$
503694	Cooptel - Internet_parc récréoforestier		70.88 \$
503695	Easy-Kleen Pressure Systems LTD (remorque station de lavage de bateaux)		16 569.62 \$
503696	Hydro - Bibliothèque		452.21 \$
503697	Hydro - 1770, ch. du Galet		65.56 \$
503698	Hydro - Ch. du Galet Station # 1		296.21 \$
503699	Hydro - Ch. du Canton - Station # 2		101.89 \$
503700	Ministère du revenu du Québec		18 927.57 \$
503701	Moisson Mauricie / Centre-du-Québec		97.00 \$
503702-703	Global Payments direct Inc. (nov-déc)		94.98 \$
503704-705	Receveur général du Canada		7 447.25 \$
503706	Trust Banque Nationale		5 262.24 \$
503707	Union vie mutuelle - assurances collectives		7 620.57 \$
503708	Visa		3 070.48 \$
			60 628.86 \$
MASSE SALARIALE NETTE - DATE DE PAIEMENT			
Conseil municipal			5 765.24 \$
Employés municipaux			67 883.58 \$
			73 648.82 \$
		TOTAL	134 277.68 \$

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

LISTE DES COMPTES A PAYER			
# chèque	Nom du fournisseur	Montant	Description
17141	AU DELÀ DE L'ÉRABLE	2 344.63 \$	SOUPER DE NOËL - EMPLOYÉS
17142	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC LTEE	477.54 \$	ART. DE QUINC. - ENTRETIEN & REPARATION GARAGE & VEHICULES
17143	ANDROÏDE	951.42 \$	ADMINISTRATION INFORMATIQUE
17144	ARRAKIS CONSULTANTS INC.	28 562.26 \$	IMMOBILISATION EN COURS - PROJET PUIITS
17145	BIONEST	6 113.70 \$	ENTRETIEN & REPARATION OUTILLAGE ET EQUIPEMENT
17146	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	60.00 \$	FONDS DE L'INFORMATION FONCIER
17147	MAGASIN PIERRE MARCOTTE INC.	64.98 \$	ALIMENTS
17148	GROUPE CLR	428.12 \$	COMMUNICATION
17149	ASSOCIATION HOCKEY MINEUR ST-BONIFACE	100.00 \$	CONTRIBUTION ORGANISMES
17150	FILGO - DESHAIES ENERGIES	6 976.30 \$	ESSENCE ET HUILE DIESEL
17151	DUGAS MECANIQUE MOBILE	3 493.25 \$	ENTRETIEN & REPARATION DES VEHICULES
17152	GUY DUMAIS, PIANISTE	500.00 \$	LOISIRS - CHANTONS ENSEMBLE
17153	9443-8520 QUEBEC INC. - EPICERIE A. LANGLOIS	49.55 \$	ALIMENTS ET REPAS
17154	EQUIPEMENTS MARCEL GELINAS INC.	216.35 \$	ENTRETIEN & REPARATION DES VEHICULES
17155	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	377.47 \$	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT
17156	GEOMATIQUE BLP ARPENTEURS-GEOMETRES INC	1 379.70 \$	SERVICES PROFESSIONNELS
17157	GROUPE CONSEIL NOVO SST INC.	3 297.30 \$	SERVICES PROFESSIONNELS
17158	GROUPE PUITBEC	214.96 \$	PRODUITS CHIMIQUES
17159	RONA INC.	24.57 \$	ENTRETIEN & REPARATION - BATIMENT
17160	HOCKEY LEMAY - SPI	459.74 \$	VETEMENTS & CHAUSSURES
17161	SEBASTIEN HOULE	594.00 \$	CADEAUX DE NOËL - EMPLOYÉS
17162	HYMEC INC.	34.36 \$	ENTRETIEN DES VEHICULES
17163	SERVICE D'ALARME JOCELYN JACOB INC.	2 328.24 \$	RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - CENTRALE D'ALARME
17164	KENWORTH MASKA - SUCC. SHAWINIGAN	666.80 \$	ENTRETIEN & REPARATION DES VEHICULES
17165	LAURENTIDE ENVIRONNEMENT INC.	88.99 \$	ECO-CENTRE
17166	LIBRAIRIE POIRIER	549.85 \$	ACHATS DE LIVRES - BIBLIOTHEQUE
17167	MRC DE MASKINONGE	4 166.90 \$	MASKICOM
17168	MRC DE MASKINONGE	13 929.40 \$	VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES - ENFOUISSEMENT DES DECHETS
17169	MULTI-EPOXY INC.	24 673.64 \$	IMMOBILISATION EN COURS - BATIMENT
17170	NORDIKEAU INC.	1 114.97 \$	SERVICES TECHNIQUES
17171	NOVEXCO INC.	427.49 \$	ENTRETIEN ARTICLES MENAGERS - FOURNITURES DE BUREAU
17172	LINDE CANADA INC.	354.00 \$	LOCATION MACHINERIE ET OUTILLAGE
17173	PREMIER TECH EAU ET ENVIRONNEMENT LTEE	585.23 \$	ENTRETIEN INSTALLATIONS SEPTIQUES
17174	SEL WARWICK INC.	3 843.09 \$	DENEIGEMENT - SEL
17175	SYSTEMES ELECTRO-MECANIQUE SEM INC.	4 374.80 \$	BORNE DE PAIEMENT - STATION DE LAVAGE DE BATEAUX
17176	SHAWINIGAN CHRYSLER DODGE JEEP RAM	852.05 \$	ENTRETIEN & REPARATION DES VEHICULES
17177	SIGNOPLUS	1 534.06 \$	BALISES & PANNEAUX DE SIGNALISATION
17178	SPA MAURICIE - SOC PROTECT. DES ANIMAUX	6 000.00 \$	SERVICES TECHNIQUES
17179	TECHNO PIEUX MAURICIE	8 623.13 \$	ESPACE PUBLIC - SCENE EXTERIEURE
17180	THEATRE CIEL OUVERT	1 379.70 \$	ACTIVITES SPECIALES - BIBLIOTHEQUE
17181	GAETAN THERIAULT	225.00 \$	ANIMATION - SOUPER DE NOËL
17182	TOROMONT CAT	624.35 \$	ENTRETIEN & REPARATION DES VEHICULES
17183	ALAIN DORVAL	240.00 \$	PRESENCES AUX REUNIONS - CCU 2024
17184	HELENE GAUVREAU	210.00 \$	PRESENCES AUX REUNIONS - CCU 2024
17185	TREMBLAY ISAAC	240.00 \$	PRESENCES AUX REUNIONS - CCU 2024
17186	JEAN LACHAUME	240.00 \$	PRESENCES AUX REUNIONS - CCU 2024
17187	MICHEL GOUDREAUULT	150.00 \$	PRESENCES AUX REUNIONS - CCU 2024
17188	TROTTIER STEPHANE	330.00 \$	PRESENCES AUX REUNIONS - CCU 2024
17189	FRIGON CLAUDE	300.00 \$	PRESENCES AUX REUNIONS - CCU 2024
17190	GUILLEMETTE SUZANNE	120.00 \$	PRESENCES AUX REUNIONS - CLCVC 2024
17191	MARIE-EVE LAFONTAINE	90.00 \$	PRESENCES AUX REUNIONS - CLCVC 2024
17192	REMI GIGUERE	30.00 \$	PRESENCES AUX REUNIONS - CLCVC 2024
17193	EVELYNE ARVISAIS	30.00 \$	PRESENCES AUX REUNIONS - CLCVC 2024
17194	FRANÇOIS BRUNEAU	90.00 \$	PRESENCES AUX REUNIONS - CLCVC 2024
17195	DIANE RIVARD	30.00 \$	PRESENCES AUX REUNIONS - CLCVC 2024
17196	MAURICIE ARTS VIVANTS	1 250.00 \$	FONDS PARTICIPATIFS MATHIEUSAINTOIS - FESTIVAL ARTS VIVANTS
		136 411.89 \$	

Je, Anne-Claude Hébert-Moreau, certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Anne-Claude Hébert-Moreau
Directrice générale et greffière-trésorière

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

2025-01-231

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents (6), que le conseil adopte la liste des comptes soumis et en autorise les paiements.

ADOPTÉE

05. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 393 400 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2025

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc souhaite emprunter par billets pour un montant total de 393 400 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2014-04	373 400 \$
2014-04	20 000 \$

Considérant qu’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence;

Considérant que conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2014-04, la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2025-01-232

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents (6) que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 21 janvier 2025;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière ;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	32 700 \$	
2027.	33 900 \$	
2028.	35 300 \$	
2029.	36 900 \$	
2030.	38 200 \$	(à payer en 2030)
2030.	216 400 \$	(à renouveler)

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2014-04 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 janvier 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

06. SÉCURITÉ PUBLIQUE

07. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux

Considérant que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2026 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Considérant que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

2025-01-233

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 40 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés sur le chemin des Pionniers et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

08. URBANISME

09. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Appel d'offres public – travaux – Secteur de Feuilles en aiguilles

Considérant que la Municipalité désire procéder aux travaux de construction des infrastructures (chemins et conduites de distribution d'eau) du secteur de Feuilles en aiguilles;

2025-01-234

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil autorise la publication d'un avis d'appel d'offres public en vue de recevoir des soumissions pour l'exécution des travaux.

Que tout soumissionnaire intéressé doit se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du Service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Que la Municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et qu'elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

10. ENVIRONNEMENT

10.1 Reliefs Mauriciens – Contribution financière 2024 – 2^e versement

Considérant que la Municipalité a confié le mandat à l'organisme Reliefs mauriciens pour la gestion du parc Récréoforestier;

2025-01-235

Il est proposé par Michel Goudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil autorise un deuxième versement, contribution 2024, à Reliefs mauriciens au montant de vingt-quatre mille dollars (24 000\$) pour la gestion du parc Récréoforestier.

Que la dépense sera imputée au compte #02 62200 522, tel qu'adopté lors du budget 2024.

ADOPTÉE

10.2 BAPE générique sur la filière éolienne

Considérant la prolifération de projets éoliens sur le territoire agricole et habité au Québec;

Considérant qu'au Québec, le territoire cultivable ne représente que 2 % du territoire, soit 0.28 hectare cultivable par habitant;

Considérant que la sécurité et l'autonomie alimentaire sont essentielles;

Considérant que toute réduction du territoire cultivable menace la sécurité et l'autonomie alimentaire;

Considérant que la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) a autorisé à ce jour 99% des demandes de dérogations pour l'installation d'éoliennes en milieu agricole;

Considérant le rapport de Madame Janique Lambert, commissaire au développement durable du Québec, publié le 25 avril 2024, soulignant que les terres agricoles sont « essentielles à l'autonomie alimentaire de la population et au développement du secteur bioalimentaire. Il importe donc d'assurer la protection et la mise en valeur du territoire agricole, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures »;

Considérant que plusieurs personnalités publiques, incluant le premier ministre, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le président général de l'Union des producteurs agricoles et les deux présidents des unions municipales québécoises, se sont prononcés publiquement en faveur de la protection des terres agricoles et de l'autonomie alimentaire;

Considérant l'étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) du 14 mars 2024 démontrant que les retombés économiques du développement de la filière éolienne privée ne profitent pas de façon équitable aux municipalités et aux

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

citoyens du Québec, mais profitant surtout à l'industrie privée et à ses actionnaires;

Considérant que dans cette même étude, le développement de la filière éolienne privée soulève d'importants enjeux concernant la mission d'Hydro-Québec;

Considérant les nombreuses préoccupations citoyennes soulevées depuis plusieurs mois, autant dans notre municipalité qu'ailleurs au Québec, au sujet du développement de la filière éolienne;

Considérant les nombreuses questions soulevées, autant par les élus que par les citoyens de nombreuses MRC au Québec qui demeurent sans réponse claire et satisfaisante;

Considérant les préoccupations de ce conseil pour l'avenir des terres agricoles, des milieux naturels et de la qualité du milieu de vie de ses citoyens;

Considérant qu'il y a urgence d'agir compte tenu de l'objectif d'Hydro-Québec de tripler le nombre d'éoliennes sur le territoire d'ici 2035;

Considérant que le gouvernement du Québec n'a pas jugé bon de déclencher une étude environnementale stratégique sur la filière éolienne conformément à l'article 95.10 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) qui prévoit que « les stratégies, les plans ou les autres formes d'orientations...doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique »;

Considérant que de nombreuses audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu au Québec au sujet de nombreux projets éoliens, mais qu'aucune analyse d'ensemble n'a été faite à ce jour;

Considérant que le rapport du BAPE no. 375 publié le 20 juin 2024, conclut que « Le moment est peut-être venu, 25 ans après la mise en service du premier parc éolien, d'ouvrir le débat public national sur la place de la filière éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec et son monde de développement, incluant la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques »;

Considérant qu'un BAPE générique serait le meilleur outil pour ouvrir le débat public national et faire une analyse d'ensemble;

Considérant le désir de ce conseil pour que les enjeux entourant le développement éolien en milieu habité et agricole soient éclairés par le biais d'un BAPE générique;

Considérant que selon l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), « le BAPE a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite »;

Considérant que selon l'article 6.3 de la LQE, le BAPE doit « tenir des audiences publiques ou des consultations ciblées dans les cas où le ministre le requiert »;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

2025-01-236

Il est proposé par Michel Goudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil prenne position en faveur d'un BAPE générique sur la filière éolienne.

Que le conseil demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charrette, de se prévaloir du pouvoir qui lui est confié en vertu de l'article 6.3 de la LQE et de donner le mandat d'un BAPE générique sur la filière éolienne au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Que la résolution soit transmise aux personnes et aux organismes désignés ci-dessous en réitérant la position du conseil et en leur demandant de l'adopter, de l'appuyer ou d'agir selon leur champ de compétences afin d'exiger la tenue d'un BAPE générique sur la filière éolienne :

- La MRC de Maskinongé
- Le Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charrette;
- Le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Monsieur André Lamontagne;
- La Ministre des Affaires municipales, Madame André Laforest;
- La Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Madame Christine Fréchette;
- Le Premier Ministre, Monsieur François Legault;
- Monsieur Simon Allaire, député de Maskinongé;
- Monsieur Marc Tanguay, chef intérimaire du parti Libéral du Québec;
- Monsieur Gabriel Nadeau-Dubois, porte-paroles de Québec Solidaire;
- Monsieur Paul Saint-Pierre-Plamondon, chef du parti Québécois;
- Monsieur Éric Duhaime, chef du parti Conservateur du Québec;
- Madame Martine Ouellet, cheffe de Climat Québec;
- Monsieur Martin Caron; président général de l'Union des producteurs agricoles;
- Le président ou la présidente de l'UPA régional;
- Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités;
- Monsieur Martin Damphousse, président de l'Union des Municipalités du Québec;
- Monsieur Patrick Gloutney, Président du Syndicat SCFP-QUEBEC;
- Madame Carolane-Anne Lapierre, Alliance SaluTERRE;
- Monsieur Normand Beaudet, Fondation Rivières;
- Monsieur Mélanie Busby, Front commun pour la transition énergétique;
- Monsieur Philippe Duhamel, Regroupement vigilance énergie Québec;
- Madame Myriam Thériault, Mères au front;
- Madame Rachel Fahlman, Vent d'élus.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

11. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

11.1 Dépôt d'une demande à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) et autorisation de signature

Considérant que le Politique de soutien aux projets structurants vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant de soutenir la réalisation de projets en lien avec la planification stratégique et de répondre aux enjeux de développement territorial;

Considérant que la Municipalité a octroyé un contrat pour la conception et la réalisation d'une piste à rouleaux (Pumptrack);

Considérant que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 204 346.16\$ et que l'aide financière demandée à la MRC de Maskinongé est de 86 421.80\$;

2025-01-237

Il est proposé par François Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil de Saint-Mathieu-du-Parc autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que Madame Anne-Claude Hébert-Moreau est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la MRC de Maskinongé dans la Politique de soutien aux projets structurants.

ADOPTÉE

11.2 Contribution financière 2025 – La petite Place des Arts

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée le 1^{er} novembre 2024, par Initiatives 1-2-3-4, afin que la Municipalité soutienne la petite Place des Arts dans le développement de sa mission;

Considérant l'apport important à la collectivité de Saint-Mathieu-du-Parc, entre autres dans la diffusion et le rayonnement de la culture, l'offre de services et le soutien à la communauté offert par la petite Place des Arts;

Considérant les articles 4, alinéa 1, 90 et 91, alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales qui permettent à la Municipalité d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

2025-01-238

Il est proposé par François Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil autorise une contribution financière annuelle de dix mille dollars (10 000.00\$) à la petite Place des Arts.

Que la dépense sera imputée au compte Contribution et organismes # 02 70100 970.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

12. AUTRES SUJETS

13. PRÉSENCE À LA SÉANCE

Un total de 24 citoyens ont assisté à l'assemblée.

14. MENTION DES ÉLUS

Remerciements aux collaborateurs bénévoles pour l'entretien de la patinoire durant la période des Fêtes.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présente séance est levée à 20 h 30.

APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES RÉSOLUTIONS

Je, Claude Mayrand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'alinéa 2 de l'article 142 du Code municipal du Québec.

Claude Mayrand
Maire
Président d'assemblée

Anne-Claude Hébert-Moreau
Directrice générale et
greffière-trésorière